

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE EXTENSION DE PÉRIMÈTRE DE PRISE EN CHARGE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de SAINT PIERRE DES FLEURS (Département de la Seine Maritime - Communauté de Communes Roumois Seine)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>Sous réserve de la production d'une délibération par le Conseil municipal</u> sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Ensemble immobilier composé de 3 parcelles cadastrées section B 38 (bâti à démolir), B 731 et 557 pour une contenance totale de <u>8 833 m²</u> , Chemin des Forrières à SAINT PIERRE DES FLEURS.
URBANISME :	RNU - Terrain constructible du fait de sa situation en centre-bourg dans une zone habitée.
PROJET :	Extension de l'assiette foncière du projet d'aménagement global de centre bourg. Aménagement mixte comprenant des logements, des commerces, des équipements publics et sentes piétonnes.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	13 novembre 2019 Avis favorable <u>Densité</u> : 10 logements/ha.
PROPRIÉTAIRES :	Mme Hélène DUPUIS et M. Michel LEBOURG
ÉVALUATION DOMANIALE :	18 janvier 2019
IMPUTATION :	Compte n° 923 117 - SAINT PIERRE DES FLEURS "LE VILLAGE DPU-EXTENSION" Enveloppe projet : majoration de 386 925 € Enveloppe globale : 559 925 €

ROUEN le 18 novembre 2019

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"


Dominique LEPETIT

19 NOV. 2019

/FDL

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Gilles GAL